

Lorsque vous désirez faire une demande de logement à loyer modique dans une des municipalités ou villes de la région de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), vous devez adresser cette demande par écrit, à l'Office régional d'habitation de La Vallée-du-Richelieu (ORHVR).

Vous devez remplir le formulaire « *Demande de logement à loyer modique* » en annexe. Vous devez aussi fournir une **copie de tous les documents demandés** inscrits dans la « *Demande de logement à loyer modique* » en annexe.

Dans les trente (30) jours qui suivent la réception de votre demande, l'ORHVR vous informera par écrit de sa décision de vous inscrire ou non au registre des demandes de location.

À la suite de votre inscription au registre des demandes, l'ORHVR a soixante (60) jours pour vous informer de sa décision de vous inscrire ou non sur la liste d'admissibilité en fonction des critères de sélection. Ce délai peut aussi être prolongé dans certains cas.

Lorsqu'un logement se libère, l'ORHVR l'offre à une personne figurant sur la liste d'admissibilité en tenant compte de la priorité des demandes établie par le Comité de sélection.

Notez que pour être admissible, vous devez avoir résidé sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pendant au moins 12 mois avant le dépôt de votre demande (*la liste des municipalités de la CMM se trouve au <https://cmm.qc.ca/a-propos/territoires-et-municipalites/>*).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

Le site Internet d'Éducaloi :

<https://www.educaloi.qc.ca/capsules/les-logements-loyer-modique-llm>

Le site du gouvernement du Québec :

<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/vivre-en-logement/Pages/demander-logement-programme-habitations.aspx>

Et surtout, le site de la Société d'habitation du Québec :

http://www.habitation.gouv.qc.ca/espacepartenaires/offices_dhabitation/tous_les_programmes/pogrammes/hlm_public/exploitation_dun_projet/documents_et_formulaires.html.